

Devenir ANIMATEUR SOCIAL

Avec un BPJEPS spécialité Animation Sociale « animation dans le secteur sanitaire et médico-social »

>QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champs du sport, de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Le BPJEPS spécialité Animation Sociale UCA « animation dans le secteur sanitaire et médico-social »

FORM'AS en partenariat avec l'IFCAAD propose la formation BPJPES spécialité animation sociale.

Dans le cadre de la professionnalisation de l'animation en structures pour personnes âgées, cette formation apporte notamment un contenu spécifique d'animation en direction des personnes âgées mais aussi des contenus permettant d'intervenir auprès de personnes hospitalisées ou handicapées.

>DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION

De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la capitalisation de **10 unités**.

BPJEPS spécialité Animation Sociale

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;

Les unités capitalisables génériques de la spécialité "animation sociale":

UC 5 : être capable de préparer une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.

UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation sociale.

UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action d'animation sociale

UC 8 : être capable de conduire une action d'animation sociale.

UC 9 : être capable de maîtriser les supports d'activité nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sociale.

UC 10 : Unité Capitalisable d'Adaptation à l'emploi (UCA):

Animation dans le secteur sanitaire et médico-social

>LE METIER D'ANIMATEUR SOCIAL

Autres intitulés possibles du métier

Animateur de quartier, animateur de prévention,

Codes des Fiches ROME les plus proches (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

K1206 : Intervention socioculturelle

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Où exercer le métier d'animateur social ?

L'animateur titulaire du BPJEPS animation sociale « animation dans le secteur sanitaire et médico-social » exerce son activité principalement dans les hôpitaux et maisons de retraite auprès d'un public de personnes âgées, hospitalisées ou handicapées, ainsi que dans les centres socioculturels, les CCAS et au domicile.

Exemples :

Animateur social en maison de retraite, en hôpital, en établissement spécialisé (personnes handicapées...)

L'offre d'animation concerne tous les publics fragilisés par un risque de rupture de liens sociaux, par une perte d'autonomie physique et / ou psychologique ou déjà inscrits dans un processus d'isolement ou d'exclusion

Compétences

Il est capable de mettre en place des activités et d'encadrer des publics particuliers dans une pratique d'animation sociale visant l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.

Il a une bonne connaissance des publics en difficulté (caractéristiques sociologiques, culturelles, psychologiques, sanitaires, économiques, etc.) ainsi que des territoires urbains et ruraux dans lesquels il pourra être amené à travailler.

Il applique des modes de relation et d'action appropriés à l'animation avec des publics en difficulté (éthique de l'animation sociale, la relation d'aide, déontologie, analyse des situations, implication – distanciation, méthodes de travail).

Il maîtrise et sait adapter les supports d'activités (animation sportive, culturelle, artistique ludique, technique, ...) aux différents publics.

Il anime des groupes de publics en difficulté et des rencontres de groupes de publics différents.

Il participe au fonctionnement d'une structure, communique et travaille en partenariat (approche systémique du travail social, connaissance des acteurs et des dispositifs, ouverture de la structure sur l'environnement).

Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet www.form-as.fr